

# COMMUNE DU SAPPEY EN CHARTREUSE

## Compte rendu du conseil municipal du 24 mars 2003

**Présents :** Roger Caracache, Michelle Daran, Hervé Dondey, Bruno Charles, Jérôme Barrand, François Messines, Pascal Roux, Emmanuel Jail, Christel Thévenin, Isabelle Barthe

**Pouvoirs :** de Agnès Henry et Pascal Roux à François Messines, de Hervé Dondey à Roger Caracache

**Absent :** Jacques Santoni

**Secrétaire de séance :** Claire Jouffe

---

### Rappel de l'ordre du jour

- - Mise en révision du POS et passage en Plan Local d'Urbanisme
- Tarifs des concessions du cimetière communal
- Rétrocession gratuite parcelle "La Grignotte" pour élargissement de la voirie communale
- Organisation des services administratifs.

Divers

#### • • **Mise en révision du POS et passage en Plan Local d'Urbanisme**

Dans le cadre d'une action en justice du COS (Comité des Œuvres Sociales) de la Ville de Grenoble à l'encontre du POS voté en 2002 par la commune du Sappey en Chartreuse, le Tribunal administratif a annulé le POS de la commune, en décembre 2002, pour vice de forme. Il est reproché à la commune de ne pas avoir respecté le nombre de publications officielles obligatoires préalables à l'enquête publique (il en manquait une, envoyée mais non parue dans le Dauphiné Libéré). De ce fait la commune se retrouve aujourd'hui administrée par l'ancien POS de 1988.

Jusqu'à présent, une annulation de POS pour vice de forme (et non de fond), donnait la possibilité aux communes de reprendre la procédure au niveau de l'enquête publique. En vertu de la mise en application de la loi Solidarité et Renouvellement Urbain (SRU) votée en 2001, les POS ont été remplacés par les PLU (Plan Local d'Urbanisme). Il semblerait donc que nous soyons aujourd'hui contraints de nous engager dans la procédure PLU dont la philosophie diffère en partie de celle d'un POS. Cette contrainte nouvelle va sans doute nous obliger à devancer de quelques mois notre passage en PLU, qui était incontournable à brève échéance pour le projet d'aménagement du village que nous souhaitons voir aboutir.

Le Maire rappelle cependant que la loi SRU, actuellement en cours de révision et de débat à l'Assemblée Nationale et au Sénat, risque d'être modifiée. Des recommandations nous ont été faites d'attendre l'aboutissement de la procédure de révision avant de nous engager dans la procédure PLU. Isabelle Barthe confirme que le contenu du PADD (Plan d'Aménagement et de Développement Durable), document constitutif du PLU, est effectivement encore en débat, mais que nous souhaitons néanmoins engager une procédure de révision rapide pour lancer au plus vite les travaux de restauration de l'Hostellerie qui comprennent l'aménagement de logements locatifs.

Le Maire souligne que le PLU reste dans son principe un corps de propositions et que nous avons déjà amassé beaucoup de données dans ce sens avec la procédure du marché de définition. Selon le degré de précision que la loi exigera dans la définition de notre projet, nous prendrons ou non un cabinet d'experts pour nous aider.

Isabelle Barthe précise qu'une des grandes innovations de la loi SRU est que la concertation avec les habitants se situera désormais en amont de la procédure et non en aval, comme dans le POS. Tout au long de la procédure, il y aura une concertation avec les habitants.

Nous attendrons donc la fin de la session parlementaire pour démarrer ce projet.

Ce soir, il s'agit d'étudier un projet de délibération visant à justifier les raisons pour lesquelles une révision du POS de 1988 s'impose. Nous sommes aujourd'hui dans une réflexion sur un devenir du village et non pas dans une tractation parcelle à parcelle.

Par rapport à la présentation du POS de 2002, il convient de favoriser par exemple l'agriculture et de faire des propositions concrètes dans ce sens, d'aller plus loin dans la protection de l'environnement avec l'élaboration d'une charte paysagère, d'associer les propriétaires à la protection du paysage.

Michelle Daran signale à ce propos qu'un travail de réflexion a été engagé dans le cadre de la communauté de commune, et notamment une réflexion autour du thème "habiter la pente" associant le directeur du CAUE et l'architecte-conseil intercommunal. Les manifestations de ce type nous aideront à proposer un cahier de préconisations. Le 20 mai se tiendra une autre réunion de travail à Sarcenas.

Isabelle Barthe précise aussi que ce document lève également la question de la pression foncière. Comment y faire face ?

Certains éléments du PADD peuvent être opposables aux tiers.

Roger Caracache relève que dans la proposition soumise au conseil de ce soir, les questions relatives au développement du cimetière ne sont pas mentionnées et devraient être ajoutées au document.

Il souligne également que la charte du Parc va être révisée. Sa révision sera le résultat d'une élaboration qui donne lieu à une enquête publique. Cette charte peut être modifiée par les 52 communes. En ce sens, la charte est portée par les élus. L'élaboration de la charte, qui intègre des principes en matière d'environnement, devrait nous aider à élaborer notre propre PLU.

Le Maire rappelle également les grandes dates concernant le marché de définition :

Le 31 mars, les équipes choisies présentent leur projet.

Le 14 avril, les habitants auront une présentation des 3 projets.

Le 15 avril, le conseil municipal votera sur le choix d'un scénario

Le 13 mai : la commission d'appel d'offre de la CCBSC validera ce choix.

#### • • **Tarif des concessions dans le cimetière communal**

Une étude comparative des différents tarifs de plusieurs communes voisines de la nôtre a été lancée, mais nous n'avons pas encore de retour aujourd'hui. Ce point sera mis à l'ordre du jour d'un prochain conseil municipal.

#### • • **Rétrocession gratuite parcelle restaurant "La Grignotte" pour élargissement voirie communale**

Dans le but de garder libre l'accès à la Jacobine des véhicules de sécurité- ambulances, pompiers - ( depuis le chemin qui longe le restaurant de La Grignotte) la commune souhaiterait que la parcelle 838 bis devienne propriété communale. Le Maire a donc proposé aux propriétaires de céder cette parcelle à la commune, et demande au Conseil l'autorisation de créer la parcelle et de signer les actes notariés afférents.

Vote : pour, à l'unanimité.

#### • • **Organisation des services administratifs**

Pour améliorer les conditions de travail d'Anne Marie Michalet, secrétaire de Mairie, notamment en termes de temps et de tranquillité, plusieurs décisions ont été prises :

- elle est désormais déchargée de l'accueil le samedi matin, assuré par Annick Paris, contractuelle à temps partiel qui remplace également Annie Viallet pendant ses périodes de congé.
- - l'association « Sappey service » est désormais présidée par un parent d'élève et non plus par le personnel communal
- - les services de la Mairie ne sont plus ouverts au public les après-midi (depuis plus d'un an)
- - le premier étage du bâtiment Mairie va être réaménagé au mois d'avril afin de créer un bureau pour Anne Marie Michalet, à côté de celui des adjoints.

Par ailleurs, le bureau des services techniques va être rapatrié à la Mairie, au 1<sup>er</sup> étage, pour regrouper l'ensemble des services de la Commune en un même lieu.

## **Divers**

### **Les locaux scolaires**

La Commune du Sappey souhaite pour la rentrée 2003-2004 demander au Conseil Général la mise à disposition d'un préfabriqué temporaire, permettant d'héberger deux classes (135 m<sup>2</sup> pour une location de 370 euros par an). Cette décision a reçu l'appui du conseil d'école. Ce bâtiment serait utilisé jusqu'à ce qu'une solution définitive au problème du regroupement scolaire soit apportée (deux ans maximum). L'inspecteur d'académie va être saisi de ce projet.

Après en avoir délibéré, le conseil autorise le Maire à solliciter auprès du conseil général de l'Isère la location de ce préfabriqué.

Vote : pour à l'unanimité

### **Tri sélectif**

Des colonnes de tri (verre, papier et emballages ménagers) seront installées sur 4 (ou 5) emplacements dont deux sont déjà retenus (Jacobine et Salle des Fêtes) et deux (ou trois) encore à l'étude. Les colonnes de tri seront installées début juin, précédées par une campagne d'information auprès de la population.

### **Proposition de travaux ONF**

La vente des coupes de bois sur l'année 2002 s'élève 52230 euros (1389 m<sup>3</sup> de bois) ; c'est une année exceptionnelle, pour 2003, l'ONF prévoit que nos recettes devraient s'élever à 19 880 euros. Une proposition de travaux d'investissement sur nos parcelles de forêt a été envoyée par l'ONF dont le montant total (investissement et fonctionnement) s'élève à 17 340 euros HT.

Emmanuel Jail fait remarquer que le niveau de charge est élevé par rapport aux recettes. Christel Thévenin précise qu'elle a demandé à l'ONF une rétrospective financière des travaux engagés dans nos forêts ces 15 dernières années.

Bruno Charles fait remarquer que l'ONF a tendance à pousser à la consommation. En revanche l'entretien des routes et les pistes est important.

Il est donc proposé de se limiter aux travaux d'infrastructure d'entretien des pistes et de routes empierrées pour 3000 euros HT.

La séance est levée à 23 h.